

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	11 (1923)
<b>Heft:</b>	165
 <b>Artikel:</b>	Le Congrès de Rome : (suite)
<b>Autor:</b>	E.Gd.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-257822">https://doi.org/10.5169/seals-257822</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

rêjouissent d'un échec de portée générale. Car, si haut que nous mettions l'intérêt de notre Cause, nous pensons que, plus haut encore qu'elle, se trouvent les principes. Mieux : que notre Cause vaut essentiellement par un principe, et que ce serait lui manquer que de nous réjouir, par opportunisme de propagande, d'un événement qui est un coup droit aux principes. E. Gd.

### M<sup>me</sup> Lina ERNI

1864-1923

N. d. l. R. *En complément au court In Memoriam paru dans notre dernier numéro, nous sommes heureuses de pouvoir aujourd'hui publier ces quelques notes biographiques que nous adresse une amie zurichoise de celle que nous regrettons tant.*

Pendant que, à Rome, le Congrès international pour le Suffrage féminin discutait des problèmes qui touchent de près la vie de femme, une femme d'élite s'est éteinte à Zurich, qui faisait peu parler d'elle, mais qui avait lutté inlassablement pour la justice — justice envers la femme quant au libre développement de ses capacités et quant à sa situation économique. Ceux qui ont eu le rare privilège de connaître M<sup>me</sup> Lina Erni de plus près savent quelle perte ils viennent d'éprouver en elle. C'est le cœur plein d'une émotion profonde que je tâche d'évoquer sa riche personnalité.

Née en 1864, sixième fille d'un pasteur à Kybourg, M<sup>me</sup> Erni passa sa jeunesse dans un milieu simple et cultivé. Dès l'âge de treize ans, elle fréquenta l'Ecole des jeunes filles à Winterthour, et après l'avoir quittée, elle approfondit ses connaissances générales en devenant lectrice de M. Imhof-Hotze, qui était aveugle et dont la maison était fréquentée par toute l'élite intellectuelle et artistique du temps (Mommsen, Koller, etc.). A la mort de M. Imhof, qui survint dix ans plus tard, M<sup>me</sup> Erni aurait voulu se vouer aux études de médecine, mais elle renonça à ce désir, jugeant qu'elle n'était plus assez jeune pour commencer des études de si longue durée, et après un séjour à Paris, elle entra dans la maison d'affaires de son beau-frère, où son travail consciencieux fut si apprécié qu'elle obtint la précaution et la signature de la maison. Ces vingt-cinq ans de travail infatigable et fidèle lui donnèrent l'indépendance économique, mais ne lui firent pas oublier les femmes pour qui la lutte pour la vie était plus dure que pour elle. Elle les organisa et fonda la première Société de femmes employées de bureau (*Verein weiblicher Bureauangestellter*). En outre et pendant de longues années, elle fut un des membres les plus zélés et indispensables de l'*Union für Frauenbestrebungen*, dont elle fut trésorière depuis 1911 et depuis 1919 la présidente aimée, soutenue qu'elle était dans cette tâche souvent ingrate par sa foi dans la cause du suffrage féminin. Au mois de janvier de cette année la cruelle maladie qui l'avait atteinte la contraint de renoncer à ce poste. Elle dut aussi remettre en d'autres mains la charge de trésorière du *Kant. Zürcher Bund für Frauenstimmrecht*, la seule charge qu'elle gardât jusqu'à la fin étant la présidence du Comité de l'Ecole de gardes-malades, cette belle institution féminine dont la tâche est de former des gardes-malades, pour soulager les nombreuses souffrances humaines, œuvre qui lui tenait tout particulièrement à cœur.

« Soulager les misères de ce monde! Lutter contre toute injustice » tel fut le mot d'ordre de sa vie. Et pour y arriver, M<sup>me</sup> Erni y mit toute sa volonté, toute son énergie; elle fit plus encore : le sacrifice de sa personne. Outre son dévouement pour sa famille — elle était à la fois fille, sœur et tante idéale, — elle s'occupait de six enfants et grandes personnes dans des situations délicates et difficiles dont la tutelle lui avait été confiée. Et nous rappelons aussi que lorsqu'un gros déficit boucla les comptes de la campagne suffragiste de 1920, elle n'eut ni trêve ni repos avant d'avoir réuni la somme pour combler ce vide.

Sans être extrême dans ses vues, elle fut une suffragiste convaincue de cœur et d'âme. Et pour défendre sa cause, elle avait à sa disposition sa belle intelligence, une pensée élevée, de la logique et l'expérience de la vie. Il faisait bon discuter avec elle. Jamais elle ne se fâchait, mais son beau sourire plein d'humour semblait nous dire : « Vous êtes bien jeune, vous changerez! » Mais elle respectait les vues et les opinions d'autrui tout en restant ferme dans ses convictions. La médisance lui était inconnue : jamais je ne lui ai entendu prononcer un mot défavorable au sujet de qui que ce soit; jamais

elle ne s'est mise en avant, étant toujours prête à céder la meilleure place aux autres. Rien pour elle, tout pour la cause.

D'où venait sa délicatesse de pensée, le singulier détachement de sa personne et de la vie? je me le suis souvent demandé. Était-ce sa modestie innée, une hauteur d'âme qui planait au-dessus des mesquineries de cette vie — le sens de la futilité de toute chose terrestre et la parfaite conviction que cette vie n'est qu'un stage ici-bas avec la devise : *Excelsior*?

Quoi qu'il en soit, nous pleurons en M<sup>me</sup> Lina Erni une des plus belles âmes de femme.

Zurich, 2 juin 1923.

M. M.

### Le Congrès de Rome

(suite)<sup>1</sup>

#### II

Les affaires administratives ont tenu une large place dans nos débats. Et si, aux non-initiés, elles ont pu parfois paraître arides, elles furent pour nous féministes d'un très vif intérêt.

Une grosse question se posait dès l'abord : les relations de l'Alliance avec le Conseil International des Femmes. On sait — ou on ne sait pas, selon que l'on est nouveau venu ou déjà vétéran dans notre mouvement — qu'il existe deux puissantes organisations féminines internationales parallèles : le Conseil International des Femmes, fondé en 1888 à Washington pour assurer les relations cordiales entre les femmes de toutes les nations et travailler au bien social de l'humanité, et notre Alliance pour le Suffrage, créé à Berlin en 1904, avec le but unique d'obtenir pour les femmes le droit de suffrage tel qu'il est ou sera reconnu aux hommes. C'est sur ce programme parfaitement net que l'Alliance a travaillé depuis tantôt vingt ans. Mais les nombreuses victoires suffragistes des dernières années ont modifié profondément la situation. En effet, les femmes des pays dits affranchis n'ayant plus à conquérir le bulletin de vote, et expérimentant les unes après les autres que celui-ci est l'instrument indispensable pour résoudre les autres problèmes touchant à l'égalité des droits, se sont tournées vers ces problèmes-là, et se sont occupées de questions économiques, de réglementation du travail, de législation civile et pénale, de moralité publique, etc., etc. Et ce faisant, elles ont, involontairement souvent, empiété sur le champ de travail du Conseil international, refait à double du travail déjà accompli par lui, et émietté ainsi des forces et du temps : si bien que l'on estima des deux côtés qu'une entente et une coordination des efforts étaient absolument nécessaires. Sur le principe, il ne pouvait pas y avoir de divergences d'opinions : mais ce furent les modalités d'application qui allaient soulever les grosses difficultés. En effet, le projet de coopération que l'on nous remit pour servir de base à la discussion était à la fois vague et compliqué, cherchant à établir cette collaboration, non pas par une division du travail et une spécialisation de l'œuvre de chacune des Associations, ce qui paraît la seule méthode rationnelle, mais par un échange de membres siégeant dans les Comités et les Commissions des deux Associations, et surtout, ce qui n'a pas laissé de susciter des craintes assez vives, subordonnant l'Alliance au Conseil, comme le marquait le nom proposé pour cette association d'Associations. On craignait en outre que l'action de l'Alliance, par la force des choses plus avancée que le Conseil, ne fût entravée et retardée par une entente sous cette forme, et nous savons d'autre part que dans certains milieux relevant du Conseil, on appréhendait en revanche que celui-ci ne fût entraîné par l'Alliance à marcher

<sup>1</sup> Voir le *Mouvement Féministe* du 25 mai 1923.

à une allure plus accélérée qu'il ne l'aurait voulu! Si bien qu'après une discussion très chaude, mais très intéressante et très courtoise, à laquelle participèrent des membres du Conseil, le projet fut repoussé. Nous serions désolées que le Conseil International des Femmes vit là une marque de méfiance à son endroit, car bien au contraire, nous lui devons, nous autres suffragistes, infiniment de reconnaissance ainsi qu'aux Conseils nationaux — chez nous le Conseil national des femmes suisses est constitué par l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, et cette terminologie variée risque d'embrouiller quelques-unes — pour l'œuvre d'éducation sociale des femmes qu'ils ont accomplie, et qui a prouvé à beaucoup de celles qui étaient encore sceptiques à cet égard l'urgence du bulletin de vote pour réaliser ces réformes ; mais tout en souhaitant très vivement une entente, nous la voudrions sur d'autres bases, relativement faciles à délimiter, nous semble-t-il. Jamais chez nous, l'Alliance, donc adhérente au Conseil, et notre Association pour le Suffrage, donc adhérente à l'Alliance pour le Suffrage, n'ont eu le moindre heurt et toujours au contraire ont travaillé en parfaite harmonie et collaboration : pourquoi n'en serait-il pas de même sur le terrain international ? Et nous ne voudrions pas non plus que l'on ne vit là, comme certaines congressistes mal renseignées qui s'impaticientaient de la longueur de ces débats, une affaire purement académique, une discussion de théorie : pourvu que le travail soit fait, peu importe qui le fait, disaient-elles. Oui, mais pour que le travail soit *bien* fait, il importe savoir *qui* le fait, et c'est ce à quoi l'on ne peut arriver sans une répartition des compétences dans des limites fixées.

Comme toute Association qui se respecte, l'Alliance a profité de cette réunion pour modifier ses statuts, les statuts étant moins que toute autre chose au monde destinés à l'éternité ! On a retrouvé dans certaines propositions faites pour modifier le nom actuel, *Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes*, la marque des difficultés de l'heure présente d'harmoniser le travail des femmes électrices et des pauvres femmes mineures politiquement parlant : certaines Associations ont déclaré que l'on jugeait fort singulier chez elles qu'elles aillent à un Congrès suffragiste alors qu'elles possédaient le droit de vote depuis un temps plus

ou moins long ! et nous, au contraire, avons réclamé avec énergie le maintien de l'ancien nom tant que les nations du Sud et de l'Ouest de l'Europe ne sont pas encore affranchies, solution qui a prévalu. Une autre proposition très-vivement discutée a été celle de n'autoriser l'affiliation à l'Alliance que d'une Société par pays : on s'est compté de si près qu'il a fallu, le système des « Ayes » et des « Noes » qui avait tant amusé le public genevois en 1920, puis celui des mains levées, puis celui du vote par assis et levés, s'étant révélés impuissants, procéder au vote par défilé devant les scrutateurs qui comptaient les votants au passage, comme cela se pratique à la Chambre des Communes. La proposition n'a été repoussée qu'à une majorité de 8 voix, et il est très curieux de constater qu'avaient voté en sa faveur tous les pays non affranchis, sauf une partie de la délégation roumaine, l'Uruguay et la Suisse, dont le vote compact a décidé de l'issue. C'est que, pour une fois, nous nous sentions une puissance avec notre délégation au complet, alors que tant de pays n'avaient pu envoyer à Rome qu'une fraction de la délégation à laquelle ils avaient droit ! et dans ce cas spécialement, nous avons toutes estimé (liberté a presque toujours été laissée aux membres de la délégation de voter selon leurs convictions personnelles) qu'une Association n'a pas le monopole du suffrage, que plus il s'en crée qui atteignent des milieux différents et groupent des éléments variés, plus notre Cause en profite. — Enfin, et pour ne citer que les points qui ont été surtout discutés dans cette révision des statuts, la proposition française de porter le chiffre des membres du Comité de 11 à 15, maintenant que l'Alliance compte 42 nations affiliées (on a justement admis à Rome l'affiliation de l'Australie, du Brésil, de la Palestine, de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande, de Terre-Neuve, de l'Irlande) a été repoussée, ce qui nous paraît regrettable à plus d'un égard.

Les membres du Comité ! Les « Officiers du Board » selon la terminologie inconnue à toute langue, et que l'on finit par employer bon gré, mal gré, quand on a vécu dix jours durant en entendant résonner autour de soi cette Tour de Babel ! voilà, non pas la troisième comme dans notre énumération des affaires administratives, mais bien la première des questions de cet ordre qui se posait aux déléguées dès leur arrivée à Rome. Car l'élection

## VARIÉTÉ

### A propos du troisième centenaire de Pascal

Le 19 juin prochain, on pèlerinera à Paris, rue Saint-Jacques, à l'Eglise St-Jacques du Haut Pas, au tombeau de St-Etienne du Mont, au Port-Royal du Faubourg St-Jacques, à Clermont d'Auvergne dans l'antique maison d'Etienne Pascal comme dans celle des Périer, et surtout dans le vallon des solitaires de Port-Royal, dans cette exquise vallée de Chevreuse où l'on montre le Puits de Pascal et le Pigeonnier, le seul bâtiment ayant survécu à la destruction. Oh ! la belle promenade parmi les blés et les coquelicots, sous les saules, les chênes, ou parmi la roseraie des nonnes, des solitaires, des amis de Port-Royal ! Devant le petit musée de Port-Royal sont les bustes de Pascal et Racine. Augustin Gazier qui en fut le créateur, ne sera plus là pour animer de ses récits tous les souvenirs, et pour offrir des « roses de Port-Royal » aux visiteuses admiratrices de la mère Angélique, de Jacqueline Pascal, de ces graves portraits, ressemblant sous le costume austère des religieuses à des « Croisées », de ces autographes, livres, scapulaires, rosaires, masques mortuaires... et il nous faut par l'imagination vivifier tout cela !...

En retracant, la personnalité du génial auteur des *Provinciales* et des *Pensées*, dira-t-on les influences féminines qui contribuèrent certainement à son épanouissement ? Marquera-t-on l'ardeur féminine de ces novatrices de leur temps : nonnes comme tant d'autres, pensez-vous ? — que non pas ! nonnes, mais de combien d'originalité, de plus grande élévation morale, de principes plus vivants, d'innovations audacieuses, de frondeuses émérites, de courageuses lutteuses contre la persécution ! Combattre pour la liberté de croyance, de pensée, au XVII<sup>e</sup> siècle ! n'était-ce pas ouvrir la voie aux revendications féminines et féministes du XX<sup>e</sup> siècle ? C'est du moins ce que les roses de Port-Royal exprimaient pour moi, il y a presque vingt ans... Et puis, ces femmes de la famille Pascal maniaient joliment la plume : la *Vie de Blaise Pascal*, par Mme Périer, le *Mémoire* de sa nièce Marguerite Périer, les nombreux écrits de Jacqueline Pascal en témoignent hautement : elles étaient du grand siècle et parmi les très rares femmes de haute culture.

Retraçons les trois ou quatre silhouettes féminines de l'entourage du grand Pascal :

*Gilberte*, l'aînée (1620-1687), s'improvisa petite maman à six ans déjà, à la mort de sa mère. On sent qu'elle s'associa à l'œuvre éducatrice de son père et jouit autant que lui des étonnantes

d'un nouveau Comité était terriblement compliquée par une question connexe : l'élection d'une nouvelle présidente. Mrs. Chapman Catt, l'unique présidente qu'aït eue l'Alliance depuis sa fondation, avait en effet annoncé son intention irréversible de ne pas accepter de réélection après vingt ans de présidence ; et le choix de son successeur était chose, non pas seulement difficile et délicate, mais émouvante, tragique, dirons-nous presque pour celles qui, à la brèche du mouvement depuis vingt ans, ont participé à tous les Congrès présidés par elle, travaillé sous sa direction, subi son influence. Et rarement comme au Congrès de Rome, Mrs. Catt a été belle, de cette beauté morale, de cette autorité nette, de cette vigueur d'esprit, de cette clarté de vision, de cette éloquence forte et contenue, qui font d'elle, non seulement un orateur inoubliable, mais une capacité politique et morale de tout premier plan. Sa pleine mesure, elle l'a donnée à notre avis, non pas seulement dans la façon magistrale dont elle a dirigé les débats du Congrès, ou ceux, plus fatigants encore du Comité des Présidentes nationales, non pas seulement dans ses grands discours officiels, mais dans les paroles qu'avec une touche d'émotion dans la voix, mais une noble sérénité dans l'esprit, elle a prononcées en clôturant le Congrès. Il se faisait tard, les grandes foules impatientes de distractions étaient parties, il ne restait plus que les déléguées recueillies et graves. Et ce qu'elle leur dit de tout son cœur, de toute son expérience d'apôtre du suffrage, de défenseur passionné de notre revendication, sur la nécessité impérieuse pour être fidèles à notre cause d'éviter les compromissions et l'opportunisme, d'avoir foi dans les grands principes, de ne jamais les abandonner quoique il pût nous en coûter — nombre de nous s'en souviendront aux heures sombres, aux heures de crises, comme d'un réconfort et d'un encouragement.

Qui allait dès lors reprendre cette succession si lourde de responsabilités à tous égards ? A cette question répondirent beaucoup de démarches, beaucoup de conciliabules, beaucoup de conversations, et nous eûmes la joie de voir 14 pays, dont la France et l'Allemagne, l'Italie et la Petite-Entente, l'Angleterre et la Suisse, s'unir pour présenter aux suffrages des déléguées Mrs. Corbett Ashby. Mrs. Ashby, notre nouvelle présidente internationale, qui avec la plus souriante vaillance et la plus

délicieuse bonne grâce a rendu à l'Alliance l'immense service d'accepter en ces circonstances difficiles de guider ses destinées, n'est pas une inconnue pour les lectrices du *Mouvement Féministe*, qui ont suivi les séances du Congrès de Genève : «... une charmante jeune femme, qui portait au cou le portrait d'un délicieux bébé... » s'est écriée l'une d'elles en apprenant cette élection. Une charmante jeune femme, certes, simple et démocratique d'allures, à l'accueil cordial et gai, mais aussi une travailleuse, qui a assumé trois ans durant le secrétariat général de l'Alliance, avec une présidente constamment absente ou de l'autre côté des mers ; une femme à l'esprit clair et prompt qui, sachant fort bien ce qu'elle veut, sait aussi l'obtenir par la grâce beaucoup plus que par l'autorité ; une Anglaise qui parle et comprend quatre langues, ce qui lui ouvre forcément une large compréhension des femmes des 42 nations qu'elle représente ; et enfin une suffragiste de famille et de tradition, qui comme sa mère, comme sa sœur, a toujours travaillé pour notre cause, et dont la campagne aux dernières élections anglaises marqua une avance sensible de l'idée féministe dans son district londonien... Et quant au « délicieux bébé », dont le portrait, il y a trois ans, rappelait celui des petits anges de Reynolds, c'est maintenant un charmant garçonnet, dont l'apparition sur l'estrade pour remettre à Mrs. Catt une gerbe d'œillets fut saluée, par tout le Congrès, comme la plus délicate attention de la nouvelle présidente envers l'ancienne...

Si le Congrès de Rome a remis le gouvernail de l'Alliance aux mains d'un autre pilote, il lui a également constitué un état-major en bonne partie nouveau. Car, avec la présidente, cinq membres sur onze avaient déclaré, pour des raisons diverses — et quelques-unes fort intéressantes —, ne pas pouvoir accepter de réélection : Miss Macmillan, si connue à Genève depuis 1920, et qui va maintenant faire les études de droit que lui interdisaient jusqu'à présent les Universités anglaises pour pouvoir se consacrer uniquement à la solution du problème juridique international de la nationalité de la femme mariée ; Mme Bugge-Wicksell, également connue chez nous comme déléguée suppléante de la Suède aux Assemblées de la S. d. N. et la seule femme membre de la Commission des Mandats ; Miss Rathbone, qui doit suffire à l'écrasante triple tâche de prési-

progrès de ses cadets, Blaise et Jacqueline : toutes les marques de la prodigieuse précocité du futur savant et philosophe, de la future religieuse, lui ont procuré des joies charmantes. On sait la simplicité de la maison d'Etienne Pascal, à Paris ou à Clermont. Gilberte y fut très jeune la ménagère et la maîtresse de maison, associée aux conversations graves des savants qui y fréquentaient ; elle participa aussi à cette éducation, très rare pour l'époque, qui familiarisa les filles, comme le fils, avec les problèmes scientifiques, la philosophie cartésienne, puis plus tard, avec les graves problèmes du jansénisme. Elle épousa, à 21 ans, Florin Périer, conseiller à la cour des aides et ses deux enfants lui firent certainement plaisir : Marguerite, la miraculée de la Sainte-Epine, et son fils, auteur de la *Préface* de 1670 mise aux *Pensées*. Son amour filial, fraternel et maternel est très sensible dans la biographie de Pascal ; elle symbolise pour nous l'épouse des milieux jansénistes, très ressemblants, par bien des points, à nos austères familles calvinistes d'autan.

Jacqueline Pascal (1625-1661) « esprit vif et imagination de feu », obtint à l'âge de treize ans un prix de poésie très apprécié dans la famille. Elle n'avait qu'une vingtaine d'années quand elle fut gagnée au jansénisme par son père qui transforma la maison. Elle ressemblait sensiblement par l'imagination et le

caractère à l'ardent apologiste chrétien : mais chez elle, le don de soi à l'idéal fut plus rapide. Après le mariage de Gilberte, Jacqueline fut quelque temps encore auprès de son père, malgré sa vocation religieuse, que son frère voulut empêcher encore, à la mort du père, redoutant pour elle l'austérité du cloître. On sait de quelle ardeur elle se donna, sous le nom de sœur Euphémie, à la communauté de Port-Royal à Paris de 1653 à 1661, sous la direction de la Mère Angélique Arnauld, « se chargeant des emplois les plus difficiles, dont elle s'est toujours acquittée avec toute la fidélité imaginable » ; et où elle mourut saintement à 36 ans. Parmi les écrits de Jacqueline, mentionnons le *Règlement pour les enfants* qui résume l'œuvre de son abbaye, la Mère Angélique. Octave Gréard et d'autres hommes austères ont plaint rétrospectivement ces pauvres petites pensionnaires de Port Royal, qui devaient ne se promener qu'à la file indienne, n'osant jamais rire ni causer entre elles, gavées d'indigestes leçons de religion, toujours sous la férule ! Longues journées monotones, commençant à 4 heures du matin et ponctuées d'oraisons, de genuflexions, de réprimandes et de perpétuels rappels à la règle ! Cependant, sur l'œuvre antérieure des couvents du Moyen-Age, et même sur l'organisation des Ursulines, Port-Royal est un réel progrès. On voit les grandes jeunes filles et les mai-

dente de la grande Fédération suffragiste anglaise, de juge de paix et de conseillère municipale à Liverpool; Mrs. Mac Cormick, qui remplissait avec la largeur d'une Américaine les fonctions de trésorière, et enfin M<sup>e</sup> Girardet - Vienne, élue au Comité Exécutif par le Congrès de Genève, et dont la retraite prématuée fut vivement regrettée. Notre Association suisse, estimant qu'il lui était nécessaire, dans le stade actuel du mouvement suffragiste chez nous, d'être représentée dans le Comité de l'Alliance, proposa alors, en remplacement de M<sup>e</sup> Girardet, la candidature de la présidente de l'Association suisse, qui fut extrêmement touchée de l'accueil qui fut fait à cette candidature, et qui saisit cette occasion pour remercier, par la plume de la rédactrice du *Mouvement* — il faut être Maître Jacques dans la carrière suffragiste!! — toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu lui manifester si chaleureusement leurs félicitations à l'occasion de cette élection. Election qui est un honneur, certes, mais aussi une tâche supplémentaire comportant d'autant plus de travail qu'il fallut accepter le poste de secrétaire générale, comportant aussi des responsabilités, des déplacements... Mais on n'est pas suffragiste, n'est-ce pas ? pour borner sa vie à écouter chanter les alouettes un matin d'été, ou pour compter les hirondelles au ciel de Rome : on est suffragiste pour faire avancer la Cause, et voilà tout ! — Notre vénérable amie, M<sup>e</sup> de Witt-Schlumberger, dont le dévouement à l'idée suffragiste est si admirable, fut, comme il allait de soi, réélue en tête de liste du nouveau Comité, et immédiatement après elle, Dr Ancona, qui représente avec tant de dignité, de sérieux et de compréhension internationale le mouvement suffragiste italien; puis M<sup>e</sup> Lindemann (Allemagne), qui travaille depuis longtemps pour l'Alliance, M<sup>e</sup> Schreiber-Krieger, députée au Reichstag, directrice de la Croix-Rouge allemande; puis encore Miss Sterling (Grande-Bretagne), qui voulut bien assumer la lourde charge du ministère des finances, Mrs. Gifford-Pinchot, qui va représenter les Etats-Unis dans notre Internationale féminine, M<sup>e</sup> Arenholt (Danemark), une spécialiste des questions économiques féminines, M<sup>e</sup> Theodoropoulos (Grèce), une musicienne fine et distinguée, présidente de la Ligue hellénique des Droits de la Femme ; et notre amie, Dr Luisi, qui représentera, elle, le mouvement suffragiste de

l'Amérique du Sud, et à qui a été immédiatement confiée la présidence de la Commission de l'unité de la morale, dont les travaux relèvent si directement de sa compétence. Tel est, pour trois ans, l'équipage de notre navire. Et quand on fait un retour en arrière, le comparant aux états-majors élus par les Congrès d'avant-guerre, combien on se rend compte, et de l'extension formidable de notre mouvement et de la place qu'y ont prise peu à peu les nations latines, presqu'encore ignorantes du travail suffragiste international au temps du Congrès de Budapest (1913) par exemple !

### III

—Et le travail féministe et suffragiste proprement dit du Congrès ? réclameront avec impatience celles qui ne voient pas toujours que dans une organisation suffragiste, qu'il s'agisse d'administration intérieure ou de propagande, *tout* est suffragiste.

Nous y arrivons d'ailleurs. Mais le travail suffragiste proprement dit s'exerça surtout par les meetings de propagande, les manifestations extérieures, députations et autres, dont nous avons déjà parlé. N'oubliions pas cependant la journée des « femmes affranchies » présidée avec beaucoup d'autorité par M<sup>e</sup> Furuhelm, députée à la Diète finlandaise, et qui fut surtout consacrée à la discussion d'un problème, hélas ! encore terriblement théorique pour nous autres : *les femmes et les partis politiques*. Les femmes doivent-elles former un parti féministe ? ou doivent-elles adhérer aux partis politiques actuels ? des organisations spéciales doivent-elles être créées pour assurer l'élection des femmes candidates ? tels furent les points qu'examina M<sup>e</sup> Wicksell, dans un très beau rapport, très riche d'idées, et qui suscita une discussion des plus intéressante. Nous espérons pouvoir revenir sur ce sujet, quand sera publié le rapport de M<sup>e</sup> Wicksell : pour aujourd'hui, bornons-nous à relever que les pays affranchis à vie politique saine et développée sont opposés à la formation de partis purement féminins (auxquels M<sup>e</sup> Wicksell voit, avec raison, à notre avis, de nombreux et graves inconvénients), tandis que dans les pays où la vie politique est anormale du fait des circonstances extérieures (Autriche), ou subit de fâcheuses influences (Etats-Unis), ou est encore embryonnaire (Lithuanie, Pologne), il y a plutôt tendance à

tresses se mêler aux jeux des petites et les stimuler ; Jacqueline mentionne dans son traité d'éducation les osselets, les volants, les petits ouvrages d'agrément et la causerie, alternant avec la lecture des ouvrages de piété. N'oublions pas que Jacqueline y insiste sur le respect de la personnalité des jeunes : « Il faut traiter les filles fort civilement et ne leur parler qu'avec respect et leur céder tout ce qu'on peut, cela les gagne beaucoup. Il est bon parfois d'user de condescendance dans les choses qui, de soi, seraient indifférentes, afin de gagner leur cœur. » Elle s'est ressouvenu de l'éducation de son enfance. On attribue parfois à Jacqueline Pascal la méthode phonétique de lecture qu'innovèrent les solitaires dans leurs Petites Ecoles ; en tout cas étant la cadette de Blaise, ce n'est pas elle qui lui apprit à lire.

Marguerite Périer, la nièce de Pascal était une fillette souffreteuse et bien quelconque, malade d'une fistule lacrymale depuis l'âge de six ans et demi. La maîtresse des novices eut l'idée de l'engager à toucher le reliquaire de la Sainte-Epine de son œil malade ; l'enfant fut guérie instantanément et les médecins certifièrent que cette guérison n'était point naturelle. On sait tout le bruit fait autour de ce miracle de la Sainte Epine (1656) : la transformation de la fillette de dix-huit ans en une mystique ardente, l'influence de ce phénomène dans la famille Pascal et sur-

tout la recrudescence d'énergie qu'y puisèrent les défenseurs du jansénisme : nonnes de Port-Royal, dont la Mère Angélique et Jacqueline Pascal, solitaires du vallon de Chevreuse, amis de Paris et de province...

*Mademoiselle de la Roannez* a-t-elle été pour quelque chose dans la deuxième conversion de Pascal ? A-t-il aimé la sœur, trop lointaine, de son ami ? l'a-t-il réellement engagée à entrer en religion ? Ceci commande toute réserve ; d'ailleurs pourquoi faut-il absolument quelque chose de romanesque à toute biographie ? D'ailleurs on discute encore l'authenticité du *Discours sur les passions de l'amour* ! Pascal a subi sans doute l'influence de son milieu familial et celle de nombreux amis quand il évolua vers la vie religieuse. L'ascendant de la vocation de Jacqueline et des saintes femmes de Port-Royal, de la piété de son père et de M<sup>e</sup> Périer l'ont sans doute aidé à retrouver au fond de son cœur les forces vives du chrétien qu'il était à son insu. Il se révéla lutteur d'abord, — pour la « cause » dont vivait toute la famille et le groupement nombreux de la secte ; puis toute son âme, consciente et subconsciente, fut absorbée par ce puissant courant de vie affective : chez lui, l'évolution fut la même que chez elles, à la différence du génie.

Sans vouloir forcer la note, nous savons que des natures

former des organisations spécialement féminines pour défendre les intérêts des femmes<sup>1</sup>.

Les questions féministes ont été, elles, surtout débattues dans les séances de Commissions. L'organisation du travail était sur ce point bien meilleure qu'à Genève : alors que chez nous on discutait sur ces sujets concurremment aux séances plénières du Congrès, ou même après que celles-ci fussent terminées ! à Rome, toute la journée précédant l'ouverture du Congrès avait été réservée aux séances des Commissions, ouvertes certaines heures durant à toutes les déléguées et congressistes, qui pouvaient librement y prendre la parole pour y discuter les rapports et les résolutions présentés. Ces mêmes résolutions furent ensuite soumises au Congrès, mais sans discussion, le Congrès n'ayant que le pouvoir de les accepter ou de les rejeter — ceci afin de ne pas recommencer sur une plus vaste échelle tous les débats qui avaient eu lieu précédemment. Grâce à cette sage méthode de travail, l'approbation du Congrès a pu être obtenue sur bien des points importants, conférant ainsi aux résolutions votées le poids énorme de l'opinion de représentantes de millions de femmes organisées.

Quatre Commissions avaient été nommées par le Congrès de Genève pour étudier les questions suivantes : 1. *Nationalité de la femme mariée*; 2. *Unité de la Morale*; 3. *Egalité de salaires et droit au travail*; 4. *Pensions aux mères et situation économique de l'enfant illégitime*. On trouvera ci-après un article sur les travaux de la Commission de l'Unité de la Morale, et nous publierons prochainement une étude complète sur la question de la nationalité de la femme mariée, non seulement telle qu'elle a été présentée au Congrès de Rome, mais encore telle que nous pouvons l'envisager sous l'angle de la législation suisse, puisque ce sujet doit aussi être traité à l'Assemblée de Bâle la semaine prochaine : aussi sommes-nous obligées, limitées que nous sommes par la place, de nous borner à donner un bref aperçu des travaux des deux autres Commissions.

(A suivre).

E. Gd.

## Les questions morales au Congrès de Rome

Parmi les questions figurant à l'ordre du jour de la Commission pour l'Unité de la Morale, celles qui ont le plus retenu l'attention des déléguées sont les suivantes :

1. Enseignement sexuel de la jeunesse.
2. Protection de la femme et des enfants contre la contagion des maladies vénériennes.
3. Lutte contre les maladies vénériennes.
4. Non-admission des femmes étrangères dans les maisons de prostitution patentées.

comme celles de Jacqueline Pascal et de Gilberte Périer mettraient au XX<sup>e</sup> siècle la même ardeur à guerroyer contre les grandes injustices sociales, à se dévouer à un haut idéal moral, social et religieux, qu'elles marcheraient à l'avant-garde des pionnières : il est bon parfois de reconnaître que l'histoire ne se renouvelle pas, que la psychologie féminine reste la même, que, sous d'autres costumes et d'autres mots, ce sont toujours les mêmes ardeurs, les mêmes aspirations, les mêmes besoins de vérité et d'idéal, que l'on porte la croix du jansénisme ou celle de l'A. S. S. F...

Marguerite EVARD.

<sup>1</sup> Cependant aux Etats-Unis, la puissante Ligue des Femmes électriques est « non party » mais il est vrai qu'à côté d'elle existe le Parti féminin.

1. Docteur Luisi, déléguée de l'Uruguay, a parlé avec beaucoup de compétence de l'éducation sexuelle, sujet dont elle a fait une étude spéciale. Voici les conclusions auxquelles l'a conduite son expérience de femme médecin et de professeur : Il ne faut pas faire de l'éducation sexuelle une branche à part du programme scolaire. C'est une erreur d'isoler cette question, mais il faut au contraire la rattacher aux autres branches d'enseignement telles que sciences naturelles, hygiène, etc. Quand on parlera à l'adolescent des maladies contagieuses, il sera tout naturel alors de mentionner la blennorrhagie et la syphilis, ainsi que les différentes manières d'être atteints par ces maladies en insistant davantage sur tel ou tel point, suivant l'âge de l'élève. Ce sont les éducateurs et non les médecins qui doivent donner cet enseignement. Le médecin envisage la question d'un point de vue trop exclusivement médical et scientifique, alors que l'école peut et doit insister sur le côté moral, inculquant aux enfants le respect pour leur mère et montrant aux jeunes toute la responsabilité qui incombe au père comme à la mère.

Les résolutions suivantes furent votées :

I) Que la question sexuelle fasse partie du programme de pédagogie des écoles normales;

II) Que les Etats ainsi que les associations qui s'occupent du progrès social organisent pour les parents des cours de pédagogie sexuelle en rapport avec le développement de leur capacité intellectuelle.

III) Qu'une campagne intense soit organisée dans tous les pays contre l'ignorance et les préjugés populaires concernant les maladies vénériennes.

2. La Commission a également discuté du certificat médical de mariage qui a ses partisans et ses adversaires. Les premiers en attendent beaucoup au point de vue éducatif, tout en ayant des doutes sur son efficacité prophylactique ; les seconds s'arrêtent au côté moral pénible d'un examen obligatoire pour une jeune fille et craignent en outre qu'une telle obligation n'augmente le nombre des unions libres. La question spécialement délicate du secret professionnel suscite également une discussion.

Aucune décision ne fut prise par le Congrès sur ces différents points qui furent remis à l'étude de la Commission.

3. Comment lutter le plus efficacement contre les maladies vénériennes, par la coercition ou par le traitement libre ? La majorité de la Commission se déclara opposée à la déclaration et au traitement obligatoire dont, fatalément, seule la femme sera victime, une application absolument générale de cette mesure de coercition étant impossible à obtenir. L'exemple de l'Australie du Sud, où la déclaration obligatoire existe pour les deux sexes, vint à l'appui de cette thèse. Il faut le traitement facultatif, libre et confidentiel dans des dispensaires, à la portée de toutes les classes de la société.

Quant aux moyens d'auto-désinfection, désignés sous le nom de « paquets prophylactiques » dont l'efficacité médicale est douteuse, ils ont été blâmés par les membres de la Commission comme ayant au point de vue moral et éducatif un effet déplorable sur la jeunesse. Ces méthodes augmentent le nombre des tentations en indiquant un remède aux suites fâcheuses de la débauche, et elles affaiblissent chez le jeune homme le sentiment de responsabilité, de respect de la femme et de soi-même.

Voici le texte des résolutions votées à cet égard :

I) Concernant la lutte contre les maladies vénériennes, le Congrès croit avant tout au succès du système libéral : diffusion de la connaissance des maladies vénériennes ; facilités offertes à tous pour se soigner dans de nombreux dispensaires appropriés.

II) Le Congrès est d'avis que les maladies vénériennes doivent être considérées comme un problème de santé publique, et il fait appel aux femmes de tous les pays, afin qu'elles prennent connaissance de toutes les mesures législatives et administratives à ce sujet, de façon